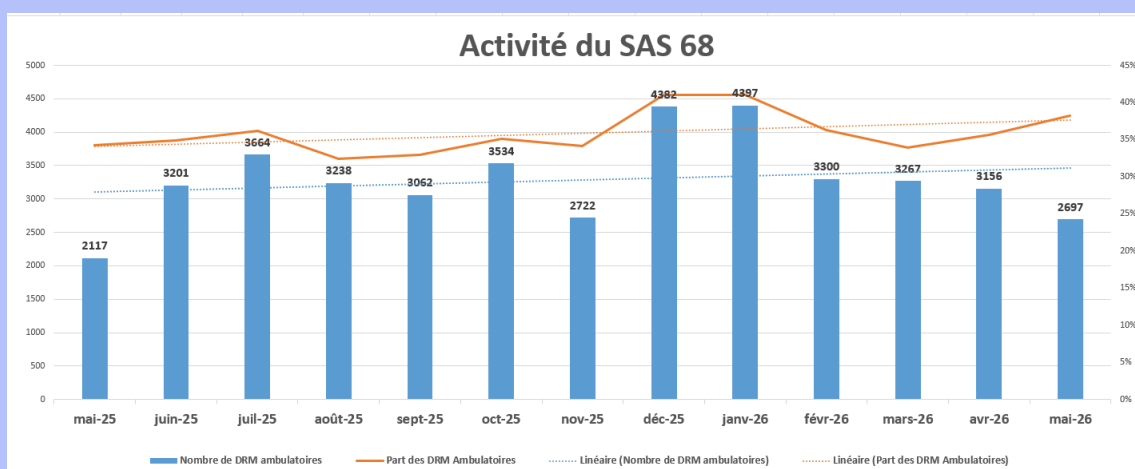


SAS' Partage

Sommaire

1. L'activité SAS du mois de mai 2026
2. Les actu SAS
3. Le coin effecteurs
4. Les filières spécialisées
5. Le coin régulateurs
6. L'agenda

L'activité SAS du mois de mai 2026



Nb décisions après régulation entre mai... 2025 et mai... 2026 :

Nb de décisions par type		
semestre	nb décisions	%
TOTAL	39 197	
Conseil médical	12 800	33%
Consult M Traitant	4 805	12%
Aller aux Urgences	4 457	11%
Envoi ambulance	2 773	7%
Aller à la MMG	1 655	4%
Aller au CNSP	2 734	7%
visite SOS	1 329	3%
Appeler M Garde	3 637	9%
Consult M Effecteur	3 148	8%
TéléConsultation	871	2%
Consult Dentiste	800	2%

Légende :

MMG : Maison médicale de garde

CNSP : Centres de Soins Non Programmés

Retour sur l'Assemblée Générale du SAS 68 Libéral du 2 juin 2026

L'Assemblée Générale a permis de dresser un bilan très positif de l'activité du SAS 68 Libéral pour l'année 2025. Depuis son lancement fin 2023, le SAS connaît une croissance continue de son activité, représentant désormais près de 40 % de l'activité du Centre 15 pendant ses heures d'ouverture. Cette progression témoigne de son intégration croissante dans l'organisation des soins non programmés du territoire.

Cette dynamique repose sur l'engagement des équipes, notamment les 7 OSNP, qui assurent à la fois la préparation des dossiers de régulation, la coordination avec les médecins effecteurs et un important travail de développement de l'offre de soins. Les médecins régulateurs, libéraux, remplaçants ou retraités, contribuent également de manière essentielle au fonctionnement du dispositif.

Le **rapport d'activité 2025** met en évidence que **près de la moitié des appels aboutissent à un conseil médical sans recours immédiat aux urgences**. Le SAS poursuit également le développement de **solutions d'orientation** vers les médecins généralistes, les structures partenaires, les maisons médicales de garde et, plus récemment, les **consultations dentaires**. Un travail important reste toutefois à mener afin d'**améliorer l'équilibre territorial de l'offre de soins** sur certains secteurs du département.

Au **31 décembre 2025**, le réseau comptait **164 effecteurs inscrits sur la plateforme nationale SAS**, répartis sur l'ensemble du Haut-Rhin. L'année a également été marquée par le **renforcement des actions de formation et d'amélioration continue de la qualité**, tant pour les régulateurs que pour les OSNP.

Sur le **plan financier**, les comptes 2025 présentent une **situation saine et maîtrisée**. Les financements issus principalement du **Fonds d'Intervention Régional (FIR)** ont permis de couvrir les dépenses de fonctionnement et de régulation. L'association dégage un **léger excédent**, essentiellement lié aux cotisations et aux produits financiers générés par la **gestion prudente de la trésorerie**. Les **commissaires aux comptes** ont certifié la **régularité et la sincérité des comptes**.

L'année **2026** marque une **évolution importante** avec la création d'un **Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)**, qui reprend une partie des charges de fonctionnement du SAS. Cette nouvelle organisation vise à **sécuriser le fonctionnement du dispositif et à optimiser la répartition des financements**.

Enfin, les **perspectives restent favorables**. La croissance de l'activité devrait se poursuivre, portée notamment par l'**augmentation des besoins en soins non programmés liée au vieillissement de la population**. Les responsables du SAS estiment qu'à moyen terme, l'**activité de régulation des soins non programmés pourrait dépasser celle de l'urgence vitale** au sein de la plateforme commune avec le Centre 15, confirmant ainsi le **rôle central du SAS dans l'organisation des soins non programmés sur le territoire**.

Les actu SAS



Journée présentation SAS' Psy de Lille du 22 mai 2026

Le projet de **SAS Psychiatrique (SAS Psy)** est issu des travaux du **Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)** et de la volonté des **2 membres du GCS SAS 68 (GHRMSA, SAS 68 libéral)** de mettre en œuvre cette filière spécialisée dans le Haut Rhin. Il a pour objectif l'amélioration de la prise en charge des situations d'urgence et de crise en psychiatrie.

Un **groupe de travail départemental** réunissant les acteurs de la psychiatrie de secteur, le **SAMU**, les **services d'urgences**, les **CPTS**, la psychiatrie libérale ainsi que les associations de patients et de familles a identifié la **création d'une filière psychiatrique adossée au SAS** comme un **levier majeur** pour améliorer l'orientation des patients, faciliter l'accès aux ressources du territoire et **fluidifier le recours aux services d'urgence**.

Dans ce contexte, un **appel à projets national pour le déploiement des SAS Psychiatriques** a été publié à l'été 2025. Une candidature,

portée par le GCS SAS 68 associant les principaux acteurs de la psychiatrie, le SAMU Centre 15 et le SAS 68 libéral, a été déposée puis retenue. Les **financements** ont été attribués **fin 2025**.

Le **22 mai 2026**, une **journée dédiée au projet de SAS Psychiatrique** a été organisée afin de présenter des expériences déjà déployées. À cette occasion, le **Dr Ducroq**, psychiatre au sein du **Centre Hospitalier Universitaire de Lille**, est intervenu pour présenter le **fonctionnement** et le **retour d'expérience du SAS Psy de Lille**. Cette présentation a permis aux acteurs du territoire de mieux appréhender les **enjeux**, l'**organisation** et les **bénéfices** de ce dispositif pour l'orientation et la prise en charge des personnes en situation de crise psychique.

Depuis la **validation du projet**, une **gouvernance dédiée** a été mise en place avec la constitution d'un **comité de pilotage en février 2026** et la création de plusieurs **groupes de travail**. Le dispositif prévoit une **ouverture progressive** à partir de septembre 2026 pour atteindre un fonctionnement de **10 h à 22 h, 7 jours sur 7**, à terme.

L'équipe sera composée d'**infirmiers en psychiatrie**, de temps de **psychiatres** et d'un temps de **cadre**. L'accueil et l'orientation des appelants au centre 15 pour des motifs de santé mentale sera assurée en salle par un **infirmier psychiatrique**, après une **première régulation médicale**, avec un **appui psychiatrique à distance disponible à tout moment**.

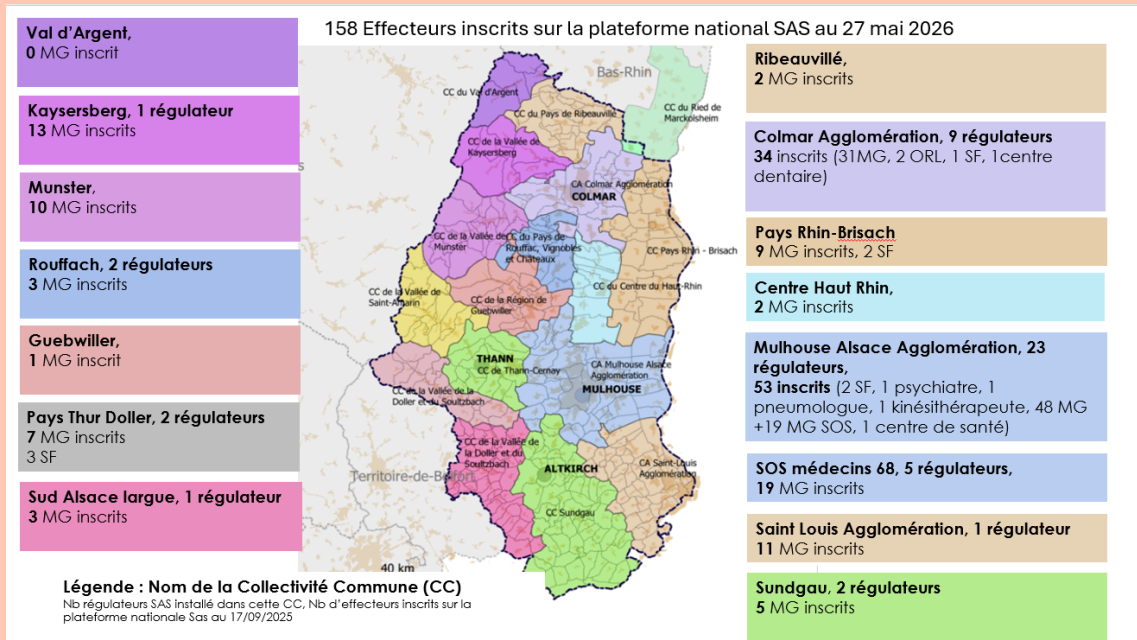
Le projet repose sur l'**implication de l'ensemble des établissements psychiatriques du Haut-Rhin** et sur la **participation active de l'Equipe de Soins Spécialisée (ESS) Psy 68**. Parallèlement, le **recensement de l'offre de santé mentale du territoire** est en cours. Le **PTSM** poursuivra ses travaux afin d'**adapter l'offre de soins aux besoins de la population** et aux **capacités des différents acteurs du territoire**.

Le coin effecteurs

Actuellement, **158 professionnels de santé** du Haut-Rhin participent à la plateforme nationale SAS, représentant différents métiers tels que **médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes**.

Vous trouverez ci-dessous une carte de la répartition actuelle des effecteurs inscrits sur la plateforme nationale SAS.

Durant le mois de mai 2026, **104 rendez-vous** ont été attribués via la plateforme nationale SAS, ainsi que **138 demandes de VAD**, **197 demandes en MMG** et **43 rendez-vous dentaires**.



Télécharger la carte des effecteurs SAS au 27/05/2026



Mise en œuvre de la réorientation à l'entrée des urgences au GHRMSA

La possibilité de réorienter un patient se présentant dans un service d'accueil des urgences (SAU) alors que sa situation ne relève pas de la médecine d'urgence est prévue par le Code de la santé publique depuis 2006.

Le décret n° 2023-1374 du 29 décembre 2023 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine d'urgence a fait évoluer ce dispositif en renforçant les possibilités de réorientation. Il prévoit notamment l'orientation des patients vers le Service d'Accès aux Soins (SAS) et les ressources de médecine de ville lorsque celles-ci sont plus adaptées à leur besoin de santé.

Au GHR Mulhouse Sud-Alsace, **cette procédure est déployée au service d'accueil des urgences adulte de Mulhouse depuis début juin.**

La réorientation peut être réalisée par le médecin urgentiste ou par l'infirmier organisateur de l'accueil (IOA), dans le cadre d'un protocole validé.

Après l'enregistrement administratif, l'IOA procède à une évaluation du motif de recours et à une appréciation clinique de la situation. En l'absence de critères médicaux ou sociaux contre-indiquant une réorientation*, le patient peut être orienté vers la ressource de soins la plus adaptée à son état de santé, après avoir reçu une information claire et compréhensible sur cette orientation.

Lorsque le patient n'est pas directement réadressé à son médecin traitant ou à une consultation de soins non programmés (CSNP), il est orienté vers le SAS.

Celui-ci assure la régulation médicale et détermine la réponse la plus adaptée : conseil médical, prise de rendez-vous ou orientation vers un professionnel de santé ou une structure de soins.

Cette évolution permet de renforcer la coordination entre le SAS 68, la médecine de ville et les services d'urgence, afin de **garantir à chaque patient un accès au bon soin, au bon moment et au bon endroit.**

Situations ne permettant pas une réorientation

La réorientation n'est pas envisagée notamment dans les situations suivantes :

- patient adressé aux urgences par un médecin ;
- difficultés de compréhension ou de communication susceptibles d'altérer l'information délivrée ;
- trouble aigu de la santé mentale ;
- motif de recours en lien avec une maladie chronique sévère ou ses complications

Le coin régulateurs

Bilan mensuel du planning de régulation :

Pour le mois de mai 2026, **29 médecins régulateurs** ont participé au planning de régulation, dont **20 médecins salariés** et **9 médecins libéraux**.

Le **nombre moyen d'heures de régulation par médecin** ayant participé au planning du SAS s'élève à **15 heures**.

Consulter le planning médical actuel

Le mot des OSNP

Malgré la complexité de la nouvelle échelle de tri, la mise en route des P2 MRL est une réussite.

Le temps passé à préparer ce nouveau fonctionnement nous a permis à tous, médecins régulateurs comme OSNP, d'être à l'aise lors du lancement du 18/05/2026.



L'agenda

- Jeudi 4 juin 2026 :
 - réunion préparatoire ADOPS
- Mardi 9 juin 2026 :
 - cotech SAMU/SAS
 - réunion bureau SAS 68 Libéral
- Jeudi 11 juin 2026 :
 - réunion mensuelle OSNP
 - réunion ADOPS/SAMU/SAS
- Jeudi 18 juin 2026 :
 - café des régulateurs en présentiel
- Vendredi 3 juillet 2026 :
 - réunion GT SAS'Psy personnel non médical

Vous avez une question ?

Un avis ou une idée à partager ?

Vous souhaitez recevoir les newsletters SAS' Partage dès leur sortie ?

Vous aimeriez que la prochaine newsletter parle d'un sujet particulier ?

Contactez nous !

Contactez-nous

SAS 68
Libéral

Association
SAS 68 Libéral

20 rue du Dr René Laennec,
68100 MULHOUSE

Téléphone : 03 89 64 70 15
contact@sas68liberal.fr

www.sas68liberal.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

